

Les interpros de l'immo - Hygiène et salubrité des locaux d'habitation, et l'apport du décret "sanitaire"

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,14 jour(s) soit 1,0 heure(s)

Public concerné

Notaires, Collaborateur et Professionnels de l'immobilier.

Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Comprendre les apports du décret du 29 juillet 2023
- Connaître les enjeux interprofessionnels du décret "sanitaire"

Contenu

- Le décret du 29 juillet 2023 est venu codifier les règles sanitaires d'hygiène et de salubrité des locaux d'habitation dans le Code de la construction et de l'habitation.
- A quel locaux les règles d'hygiène et de salubrité s'appliquent-elles ?
- Comment s'articulent-elle est avec les règles de logement décent et celles des règlements sanitaires départementaux ?
- Quelles sont les sanctions ?

Prérequis :

- Aucun

Modalités d'exécution

Formation en présentiel

Modalités pédagogiques

Type de formation : présentiel

Durée de la formation : 1 heure

Présentation des diverses règles applicables

Mise en œuvre par des exemples pratiques

Modalités Techniques

Salle de formation adaptée avec tableau et/ou paperboard et vidéoprojecteur.

Un support de formation est remis au stagiaire.